

**DELIBERATION PORTANT CREATION DE PARCOURS AU SEIN DES MASTERS DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
DANS LE CADRE DES DOUBLES CURSUS MASTER – DIPLOME D'INGENIEUR**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver la création des parcours suivants au sein des Masters de l'Université Clermont Auvergne dans le cadre des Doubles Coursus Master – Diplôme d'Ingénieur à compter de la rentrée 2023-2024 :

	Mention de Master	Parcours
UFR Biologie	Biologie - santé	Double cursus élèves école d'ingénieur Nutrition, Health and Mobility
		Double cursus élèves école d'ingénieur Biologie Intégrative et Physiopathologie
	Microbiologie	Double cursus élèves école d'ingénieur Bioprocédés Microbiens
UFR Chimie	Chimie	Double cursus élèves école d'ingénieur, Chimie alternative – concepts innovants et nouvelles pratiques en chimie fine
		Double cursus élèves école d'ingénieur, Matériaux fonctionnels : des fonctionnalités pour des matériaux plus performants
EUPI	Physique Fondamentale et Applications	Double cursus élèves école d'ingénieur Nanophysique
		Double cursus élèves école d'ingénieur Univers et Particules
	Automatique, Robotique	Double cursus élèves école d'ingénieur, Perception artificielle et robotique
	Energie	Double cursus élèves école d'ingénieur
	Mécanique	Double cursus élèves école d'ingénieur, Matériaux, structures, fiabilité et machines
Double cursus élèves école d'ingénieur Génie Civil		
UFR Mat	Mathématiques	Double cursus élèves école d'ingénieur

Membres en exercice : 43
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-09-26-04

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :